



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les tarifs des laboratoires d'analyses médicales revus à la baisse !

Question écrite n° 4616

Texte de la question

M. Frédéric Boccaletti interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'avenir des laboratoires d'analyses médicales alors que leurs tarifs ont été revus à la baisse par le PLFSS 2023. Les laboratoires d'analyses médicales (et leurs infirmiers) maillent le territoire national et préservent un accès aux soins déjà très fragilisé dans tant de communes et villages de France. En 10 ans, comme ils s'y étaient engagés, les acteurs du secteur ont accepté de contenir leurs tarifs, permettant à la sécurité sociale de réaliser près de 5,2 milliards d'euros d'économies, le tout pour préserver les finances publiques de la Nation. Le PLFSS pour 2023 demande un nouvel effort à la profession, de l'ordre de 1,3 milliards d'euros. Ceci risque de provoquer la fermeture des petites structures disséminées essentiellement sur des territoires déjà sous-dotés, menaçant par la même occasion 10 000 emplois au niveau national sur 2 à 3 ans. En réponse, la profession s'est dite prête à un nouvel effort, acceptant une contribution à hauteur de 685 millions d'euros, soit 80 % des bénéfices liés à la pandémie de covid-19. Durant la pandémie de covid-19, les laboratoires d'analyses médicales ont largement été mis à contribution : investissements massifs dans des matériels spécifiques, recrutement de 10 000 salariés, 160 millions de test PCR effectués... Demander un nouvel effort budgétaire aux biologistes, c'est ne pas tenir compte de leur engagement exceptionnel pendant la pandémie et c'est surtout menacer près de 400 laboratoires d'une mort certaine, mettant à mal, par voie de conséquence, le principe de l'accès aux soins pour tous les Français en tout point du territoire national. Il faut rappeler enfin que la biologie médicale, c'est 2 % des dépenses de santé. Ainsi, ce n'est pas à cette profession d'être la variable d'ajustement budgétaire du PLFSS 2023. Dès lors, il lui demande quand il va renoncer au montant de 1,3 milliards d'euros et revenir à un effort acceptable pour maintenir l'excellence de la filière des laboratoires d'analyses médicales, soit 685 millions d'euros, effort qui représente, il le rappelle, 80 % de leurs bénéfices covid.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Boccaletti](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4616

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2023](#), page 183

Question retirée le : 31 janvier 2023 (Retrait à l'initiative de l'auteur)